



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité des services de l'État en Loire-Atlantique

2020



Mot du Préfet

L'année 2020 est une année profondément atypique, marquée par le contexte sans précédent de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19, aux conséquences sanitaires, économiques et sociales considérables. Faire face à cette crise en 2020 a été un défi national, qui a mobilisé l'État dans son ensemble. Les missions des services de l'État en Loire-Atlantique ont ainsi été recentrées sur la gestion de crise, dans un contexte d'état d'urgence sanitaire et sur la mise en œuvre territoriale des plans de soutien et de relance.

Mon prédécesseur, le Préfet Claude d'Harcourt, et moi-même, aux côtés de l'ensemble des agents au service de l'État en Loire-Atlantique, avons veillé à l'engagement total de l'État local pour faire face à la pandémie dans ses différents volets, en ayant toujours comme priorité de protéger les citoyens.

Cet engagement s'est concrétisé chaque jour dans l'activité des services de l'État pour soigner, protéger, accompagner les citoyens et acteurs du territoire en cette période inédite.

Pour autant, la crise sanitaire n'a pas occulté toute la richesse des priorités d'actions de l'État local sur le territoire. Les services de l'État ont ainsi su faire preuve d'adaptation, d'innovation pour garantir la résilience de l'État dans la conduite des politiques publiques dans le département, en termes d'aménagement du territoire, de services aux usagers ou encore de sécurité des citoyens.

Ce rapport d'activité rend ainsi compte, de manière non-exhaustive, de l'engagement et de l'investissement des femmes et des hommes au service de l'État en Loire-Atlantique durant cette année si particulière, pour nos concitoyens.

Cette mobilisation forte se poursuivra en 2021, pour parvenir à surmonter collectivement la crise sanitaire.



Le Préfet de Loire-Atlantique
Didier Martin

Chronologie 2020

JANVIER

15 janvier : réunion citoyenne organisée pour le lancement des réflexions sur le livre blanc de la sécurité intérieure.

17 janvier : signature du Pacte de Transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire, en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire projet Écocombust.

FÉVRIER

4 février : signature de la convention France Services avec l'ensemble des partenaires et des communes qui accueillent un espace France services.

18 février : signature des premiers emplois francs du département dans le quartier prioritaire de la ville de Bellevue (Nantes, Saint-Herblain).

19 février : signature du premier contrat de transition écologique du département à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

MARS

5 mars : rencontre départementale annuelle entre les médiateurs et leurs employeurs autour du dispositif adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville.

12 mars : signature du premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de Loire-Atlantique dans le domaine de l'hébergement, du parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables entre le Préfet de la Loire-Atlantique et l'association Saint-Benoit Labre.

15 mars : premier tour des élections municipales et intercommunales.

16 mars : annonce nationale du confinement pour lutter contre la COVID-19

MAI

11 mai : début de la campagne de distribution de 297 000 masques aux personnes vulnérables en Loire-Atlantique.

18 mai : déplacement ministériel de Florence Parly, ministre des Armées, aux Chantiers de l'Atlantique, afin d'y présider la cérémonie de découpe de la première tôle et de lancer la production du premier des 4 bâtiments, ravitailleurs de forces.

JUIN

28 juin : second tour des élections municipales et intercommunales.

JUILLET

8 juillet : évacuation de la population pour l'intervention d'une équipe de déminage afin d'extraire un obus d'une tonne sur un chantier à Saint-Nazaire.

18 juillet : incendie de la Cathédrale de Nantes. Déplacement de Jean Castex, Premier ministre, de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture et de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, à Nantes en soutien aux pompiers.

A O Û T

24 août : cérémonie d'installation de Didier Martin, Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, successeur du Préfet Claude d'Harcourt, nommé Directeur général des étrangers en France.

25 août : signature de l'avenant au volet portuaire du Contrat de Plan État- Région 2015-2020.

S E P T E M B R E

3 septembre : annonce du Plan de Relance national par le Premier ministre

25 septembre : signature du P2R (plan de prévention et de protection renforcée) pour la métropole nantaise entre Nantes Métropole, la préfecture de Loire-Atlantique et l'ARS Pays de la Loire afin de lutter contre la COVID-19.

30 septembre : la tempête Alex touche le département de la Loire-Atlantique ; le centre opérationnel départemental de la préfecture est activé.

O C T O B R E

7 octobre : lancement de l'édition 2020 des Rencontres de la sécurité.

8 octobre : formation des futurs agents polyvalents France services.

8 octobre : déplacement ministériel d'Annick Girardin, ministre de la Mer, en visite à Saint-Nazaire au sujet du parc éolien en mer et du port de pêche de la Turballe.

21 octobre : signature de la convention de partenariat départementale de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles.

23 octobre : signature à Blain de la première convention « Opération de revalorisation de territoire (ORT) » dans le département en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, et de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Concertation en visioconférence avec l'ensemble des élus de la région, sur le projet de loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration).

26 octobre : réunion du comité de suivi des engagements de l'État pour le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

28 octobre : annonce nationale du second confinement pour lutter contre la COVID-19.

fin octobre : annonce des premiers lauréats du département au titre de dispositifs France Relance.

N O V E M B R E

du 16 au 20 novembre : journées de la sécurité routière au travail.

20 novembre : ouverture de la nouvelle gare-mezzanine de Nantes.

20 novembre : installation du comité départemental de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

27 novembre : installation du Comité départemental France Relance.

D É C E M B R E

1^{er} décembre : revue de projets de l'agence nationale de la rénovation urbaine dans le quartier Grand Bellevue à Nantes, projet de réaménagement du territoire porté par Nantes et Saint-Herblain.

11 décembre : annonce nationale du lancement du programme Petites Villes de demain dans la région Pays de la Loire.

L'État pleinement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales a été la priorité qui a guidé l'action des services de l'État tout au long de l'année 2020.

1/ LA GESTION OPÉRATIONNELLE DE LA CRISE SANITAIRE

Dès le début de la pandémie de la COVID-19 en France, en mars 2020, les services de l'État se sont pleinement investis pour mettre en œuvre les mesures sanitaires nationales et locales.

Une mobilisation sanitaire pour protéger les citoyens

Un des enjeux primordiaux pour les services de l'État de 2020 a été de protéger les citoyens en évitant la diffusion du virus, par des mesures fortes de **prévention**.

La mobilisation collective des agents publics a permis de rendre effectives les mesures barrières, par la **distribution à certains publics engagés d'équipements de protection individuels** (masques, gels hydroalcooliques). 2 722 000 masques ont été distribués aux administrations de l'État, et 250 000 masques ont été mis à disposition des professionnels et des usagers du secteur de l'hébergement de droit commun, de l'asile et de la protection juridique des majeurs.

La direction territoriale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'ensemble des acteurs concernés se sont mobilisés pour permettre l'organisation du dépistage de la population : 100 sites de dépistage en Loire-Atlantique (51 en RT PCR et 49 tests antigéniques) étaient actifs en décembre 2020.

Le dépistage des voyageurs internationaux a, en outre, été un enjeu fort dans le cadre des contrôles aux frontières pour les vols à l'arrivée de l'aéroport de Nantes-Atlantique, organisés par les services de la préfecture de la Loire-Atlantique et l'ARS. Ces tests ont concerné 7 vols internationaux et 410 voyageurs internationaux.



Un drive COVID mis en place pour mener des opérations de dépistage à la préfecture.

Le deuxième enjeu majeur a été de garantir la prise en charge médicale des patients contaminés par la COVID-19.

L'offre de soins s'est adaptée en temps réel pour garantir l'accès aux soins des personnes contaminées par la COVID-19, notamment les prises en charge en réanimation, ainsi que la continuité des soins courants. Une **coopération entre les établissements de santé public et privés** a été engagée, animée par le groupement hospitalier de territoire (G5) sous l'égide de la direction territoriale de l'ARS, qui a abouti à la mise en œuvre d'un schéma territorial capacitaire partagé et solidaire. Grâce à cela, une augmentation conséquente des capacités d'accueil en médecine et réanimation de patients COVID a été possible, tout en assurant une déprogrammation ajustée et équilibrée concernant les soins non urgents. Cette mobilisation des acteurs du système de santé en lien avec la direction territoriale de l'ARS a permis une augmentation exceptionnelle de 60 % des capacités d'accueil en réanimation dans le département, avec un passage de 91 à 147 lits lors de la première vague. Pour faire face aux besoins, des médecins et infirmiers ont également été recrutés.

Par ailleurs, les services de l'État ont accompagné les **établissements de santé et les services médico-sociaux** en particulier les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, pour organiser l'approvisionnement, l'organisation de l'appui sanitaire et des dépistages, conseiller et suivre les mesures de gestion, et assurer le soutien en ressources humaines. Un centre spécialisé pour malades du covid de 48 places supplémentaires a également été ouvert pour l'hébergement des sans-domiciles fixes et de personnes vulnérables ne pouvant être confinées sur leur lieu d'hébergement.

Face à la densité de population au sein de la métropole nantaise, favorisant la circulation du virus, un **plan de prévention et de protection renforcée (P2R)** pour la métropole nantaise a été adopté, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation sanitaire. Ce P2R est le fruit de la collaboration entre Nantes Métropole, la préfecture de la Loire-Atlantique et l'ARS Pays de la Loire. Il définit des protocoles et des actions prioritaires à conduire en fonction des scénarios d'évolution épidémique. Ce plan spécifique émanant d'une volonté du Premier ministre a été signé par la présidente de Nantes Métropole, le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, et le Directeur général de l'ARS le 25 septembre 2020. Cette démarche incarne la volonté forte d'une gestion territorialisée de la crise sanitaire, au plus près du contexte local.

La gestion collective de la crise et l'information des citoyens

Le cabinet du Préfet de la Loire-Atlantique a **coordonné l'action des pouvoirs publics du territoire dans la gestion de crise**, en lien avec l'ARS, et en associant l'ensemble des services de l'État.

Pour permettre la gestion opérationnelle de la crise, une structure de gestion de crise spécifique, le COD (Centre Opérationnel Départemental) a été activé dès février, en préfecture. Cette cellule de crise a permis de centraliser les demandes et de faciliter la remontée d'information sur la situation sanitaire.

La préfecture a également eu un rôle d'ensemblier, en faisant circuler l'information à destination de l'ensemble des publics. Ainsi, les services de la préfecture ont répondu à toutes les interrogations du public à travers une communication de crise assurée par le service régional de communication interministérielle, par le biais de points de presse hebdomadaires sur la situation sanitaire ainsi que par la communication d'informations sur l'ensemble des supports. On dénombre ainsi, en 2020, 48 communiqués de presse, 172 tweets et 138 posts Facebook.

Une cellule d'information au public a également été constituée en préfecture pour répondre aux appels des citoyens et leur communiquer des informations, dès mars 2020.

L'ensemble des services de l'État, les grands élus locaux ainsi que l'association des maires de France de Loire-Atlantique, et les autres acteurs du territoire se sont réunis périodiquement pour échanger sur la situation sanitaire, les mesures mises en place, et les actions à conduire. Une audioconférence hebdomadaire, émanation du COD, avec 25 services de l'État s'est réunie tout au long de l'année 2020 sous l'autorité du Préfet. De plus, une conférence « COLLEC » réunissant les services de l'État et élus du département, s'est tenue de manière hebdomadaire pour diffuser les informations sur la crise sanitaire et les mesures de soutien économique, puis pour territorialiser les mesures de déconfinement de mai à juillet 2020.

Le contrôle de l'application des mesures sanitaires

Les services de l'État se sont pleinement engagés pour faire respecter les règles sanitaires nationales et locales durant les phases de confinement en mars et octobre, puis lors du déconfinement en mai, afin de veiller au respect des mesures de restriction, et enfin lors de la mise en place du couvre-feu en décembre.

Les forces de l'ordre ont réalisé de nombreux contrôles du respect des règles de déplacement et des débits de boissons.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a également effectué des contrôles dans les commerces pour s'assurer du respect des gestes barrières, des normes de distanciation, et de la fermeture des rayons « non essentiels ».



François Drapé, Directeur de cabinet du Préfet, aux côtés des forces de l'ordre pour réaliser des opérations de contrôle du respect des règles sanitaires.

La prise en charge des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire pendant le premier confinement

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a veillé, en lien avec le Rectorat, à ce que l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire pendant les vacances de printemps, permette aux enfants dont les parents devaient travailler pour assurer la gestion de crise sanitaire d'être pris en charge dans de bonnes conditions. Elle a également coordonné, en lien avec le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales, le dispositif d'accueil dans les structures collectives restées ouvertes des enfants de moins de trois ans dont les parents devaient travailler.

2/ UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE SOUTENUE AFIN DE PRENDRE LES MESURES S'IMPOSANT FACE À L'ÉPIDÉMIE

Les mesures sanitaires prises pour enrayer la progression de l'épidémie ont nécessité une importante activité réglementaire de la part de la préfecture de la Loire-Atlantique pour protéger la population, fortement évolutive en fonction de l'évolution épidémique et des nouvelles mesures nationales décrétées.

320 arrêtés préfectoraux ont été pris en Loire-Atlantique en 2020, concernant notamment l'obligation du port du masque dans l'espace public sur certaines zones puis sur l'ensemble du département – dispositions défendues par deux fois dans un délai de 48h devant le juge des référés du tribunal administratif de Nantes –, ou encore les dérogations pour l'ouverture de marchés. Par ailleurs, en lien avec la préfecture maritime et les collectivités concernées, plusieurs arrêtés préfectoraux ont réglementé les usages sur le littoral.

Les services de la préfecture de la Loire-Atlantique ont également instruit les demandes d'organisation de spectacles et de manifestations sportives, accompagnant les organisateurs, les collectivités locales et les associations dans l'adaptation des événements voire dans leur annulation. Dans le cadre du premier déconfinement, plus de 1500 déclarations de rassemblement sur la voie publique ont ainsi été instruites.

3/ LES MESURES D'URGENCE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'accompagnement des entreprises en difficulté

L'État s'est fortement mobilisé pour soutenir l'économie départementale, fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, pour sauvegarder les emplois et les compétences, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, ou encore l'aéronautique.

Les mesures d'urgence nationale en soutien aux entreprises ont été déployées. Ainsi, **621M € ont été versés en 2020** pour financer le chômage partiel dans le département, **411 M€ de cotisations sociales** et **59,416 M€ d'échéances fiscales** ont été reportés. **222,65 M€ ont été versés en 2020 au titre du fonds de solidarité** par la DRFIP, au bénéfice de 36 809 entreprises du département, essentiellement dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Enfin, 10 746 dossiers ont été garantis au titre des prêts garantis par l'État pour un montant de 1 992,32 M€.

chômage partiel
621 M€
cotisations sociales
411 M€
échéances fiscales
59,416 M€
fond de solidarité
222,65 M€

Les acteurs économiques ont également renforcé leur capacité de prévention et d'accompagnement des difficultés des entreprises (écoute, diagnostic, orientations vers les dispositifs d'accompagnement les plus pertinents). Un numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté a ainsi été mis en place par la DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi pour garantir l'information des chefs d'entreprises.

L'enjeu de l'accompagnement des entreprises résidant dans l'articulation des dispositifs et la coordination des acteurs locaux, les instances de réunions locales ont su s'adapter pour prendre la pleine mesure des conséquences économiques de la crise sanitaire.

Par exemple, les CLEFOP (Comité Local de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) ont évolué, à l'image de celui de Saint-Nazaire, dont les plans ont été réorientés pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire, en privilégiant des thématiques prioritaires (soutien à la relance économique, impacts en termes de ressources humaines, etc).

Par ailleurs, une comitologie *ad hoc* s'est mise en place pour la circulation de l'information au sein du monde économique : un comité a été installé dès le mois de mars, le « COMECO ». Organisé par la préfecture, il rassemble les acteurs principaux (Direction Départementale des Finances Publiques, unité départementale de la DIRECCTE, Banque de France, Pôle emploi, chambres consulaires, tribunal de commerce, Bpifrance, ordre des experts comptables, etc) pour échanger de manière partenariale à propos de la situation des entreprises du département, à raison d'une fois par mois.

Le bilan de ces comités tenus pendant l'année 2020 souligne l'importante résilience des entreprises du département, ainsi que l'engagement fort des acteurs réunis pour prévenir et accompagner les difficultés des entreprises. Pour l'avenir, il est à souligner plusieurs initiatives pour rapprocher les consommateurs des producteurs locaux à travers le développement de solutions de e-commerce ou de circuits courts et ce dans de nombreuses filières économiques, alimentation et agriculture, artisanats et services.

L'accompagnement des collectivités locales

Les collectivités locales ont été affectées financièrement par la gestion de la crise sanitaire et par l'impact de la crise sur leurs ressources financières. L'État s'est donc mobilisé pour les soutenir pendant l'année 2020 comme en témoigne l'accroissement de 3,6 % en 2020 du montant des dotations versées aux collectivités, qui atteint 1,107 milliard d'euros. L'État a également contribué pour près de 3 M€ à l'achat de masques par les collectivités locales à partir d'avril 2020, en prenant en charge 50 % du coût.

Une information renforcée des collectivités a été assurée par les services de la préfecture via l'envoi d'info-flash.

4/ LA PROTECTION DES CITOYENS

La crise sanitaire affectant lourdement les personnes les plus vulnérables, la protection de chacun a été une priorité d'action majeure de l'État en 2020.

La protection des personnes les plus vulnérables pendant la crise sanitaire

Les périodes de confinement ont entraîné une hausse notable des violences intrafamiliales (+7,88 % en 2020). Les services de l'État se sont pleinement mobilisés pour protéger les victimes et les accompagner.

Une action forte a été menée à destination des femmes victimes de violences conjugales. La police et la gendarmerie ont constaté que 89 % des victimes de violences conjugales pendant les périodes de confinement sont des femmes. La DDDFE (Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité) de Loire-Atlantique a mené de nombreuses actions à destination de ces femmes. 883 femmes ont été écoutées et orientées pendant les deux mois de confinement par des associations partenaires du droit des femmes (telles que SFLA, CIDF, le réseau France Victimes). L'État a soutenu ces associations à hauteur de 37 334 € pour accroître leur capacité de prise en charge des victimes de violences.



Une action forte a également été menée à destination des publics les plus précaires par la sous-préfète en charge de la politique de la ville. Un soutien financier accru a été accordé aux associations intervenant dans les quartiers politiques de la ville, avec une hausse de 45 % des crédits dédiés entre 2019 et 2020.

En outre, le dispositif Vacances apprenantes, coordonné par la DDCS et la sous-préfète en charge de la politique de la ville a permis le départ en vacances d'enfants et d'adolescents malgré la situation sanitaire, et de soutenir les accueils de loisirs sans hébergement, pour un total d'un million d'euros.

La mise à l'abri des personnes les plus fragiles s'est poursuivie, avec la création de 732 places d'hébergement d'urgence pendant le premier confinement et la mise à l'abri de 1 200 personnes dans le cadre de la crise sanitaire.

Par ailleurs, l'État est intervenu pour améliorer les conditions de vie des personnes modestes. En complément des dispositifs d'aide alimentaire assurés par les collectivités locales et associations, le plan d'urgence relatif à l'aide alimentaire a été substantiellement augmenté pour faire face à la hausse des besoins, avec une enveloppe de plus d'un million d'euros en 2020 contre 90 000 € en 2019. De plus, l'État a débloqué près de 14 M€ en 2020 en Loire-Atlantique pour financer une aide exceptionnelle de solidarité pour les foyers les plus modestes, versée par la caisse d'allocation familiale, la mutualité sociale agricole et Pôle-Emploi.

La DDCS a organisé tout au long de l'année des audioconférences hebdomadaires de coordination et d'échanges d'information avec les partenaires concernés, notamment pour la mise en place et le suivi du plan fluidité hébergement/logement de sortie de crise, ainsi que pour assurer le suivi des actions concernant les bidonvilles, afin de favoriser l'accès à l'eau, la distribution alimentaire, la continuité pédagogique mais également la distribution de masques, de savons et de tickets chèque services pour un montant de 700 000 €.

La protection des citoyens par l'accompagnement face à la crise sanitaire

Les services de la préfecture ont mis en place la cellule territoriale d'appui à l'isolement, destinée aux cas positifs et personnes contacts sollicitant la mise à disposition d'un lieu dédié ou d'une aide pour effectuer leur isolement à domicile (assistance aux courses, livraisons de repas ou médicaments, etc). 230 demandes ont été traitées par la préfecture qui ont conduit à 86 prises en charge à l'hôtel. En novembre, l'appui à l'isolement a été transféré à la direction départementale de la cohésion sociale dans la continuité de son action à destination des publics précaires.

En outre la DDPP a joué pleinement son rôle de protection des consommateurs en réalisant des enquêtes concernant le prix et la qualité des équipements de protection individuels délivrés au public (masques, gels hydro-alcooliques), y compris sur internet, et pour déceler certaines arnaques.

5/ L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN INTERNE

La crise sanitaire et notamment les périodes de confinement ont été le vecteur de modifications substantielles de l'organisation du travail des services de l'État, imposant de repenser les modalités de travail.

Des plans de continuité de l'activité ont été déployés afin d'adapter le fonctionnement des services et de prioriser les missions de gestion de la crise sanitaire.

Le télétravail a été largement mis en place dans les services de l'État. Le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) a joué un rôle majeur pour le déployer et a ainsi été une pierre angulaire de la continuité de l'activité.

Ces profonds changements dans l'organisation collective du travail, ont accéléré depuis la transition numérique au sein des administrations, avec la dématérialisation accrue des démarches internes et orientées vers les usagers.

Les services de l'État ont su s'adapter, et recréer un collectif de travail, par un renouveau du management.



L'État résilient dans la conduite des politiques publiques sur le territoire

1/ UN ENGAGEMENT SIGNIFICATIF AUPRÈS DES TERRITOIRES

L'État garant du bon déroulement des élections municipales

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et la nécessité d'adapter les modalités de scrutin aux contraintes de la sécurité sanitaire. Une organisation spécifique a été adoptée pour permettre le vote de plus d'un million d'électeurs inscrits sur les listes électorales dans les 207 communes du département. 8 397 candidats se sont déclarés auprès de la préfecture et des sous-préfectures dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. 362 660 masques et visières ainsi que 1540 litres de gel hydroalcoolique ont été distribués pour le personnel et les électeurs des bureaux de votes.

La préfecture a également veillé à la sécurisation juridique du renouvellement général des conseils municipaux : 36 déférés électoraux ont été portés afin de permettre au juge électoral de rectifier les erreurs matérielles lors de la proclamation des résultats ou de se prononcer sur la régularité du déroulement du scrutin. L'activité de conseil auprès des collectivités est également une priorité de l'action de l'État avec une augmentation de 200 % par rapport à 2019.



Réunion de concertation, en présence de Michel Bergue, sous-préfet de Saint-Nazaire.

L'État en soutien aux collectivités

L'État a accompagné et soutenu 209 projets pour un montant total de subvention de 35 M€ et un montant total d'investissement public de 227 M€, dont 6,7 M€ au titre du Pacte de Cordemais signé le 17 janvier 2020. Ce pacte accompagne la revitalisation du territoire dans le cadre de la mise à l'arrêt prochaine de la centrale à charbon. 31 projets structurants y sont inscrits, pour un montant prévisionnel d'investissement d'environ 275 M€, et ciblent trois priorités :

- l'accompagnement des salariés et sous-traitants concernés par la fermeture de la centrale,
- le développement du Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire,
- l'accompagnement de projets de transition écologiques créateurs d'emplois sur le territoire.

Dans ce contexte de fermeture annoncée de la centrale, EDF a développé le projet « Eco-combust », qui consiste en l'installation d'une unité de production de pellets à partir de bois en fin de vie. Il s'agit d'un procédé industriel novateur, qui pourrait mobiliser des ressources conséquentes de bois déchet aujourd'hui incinéré ou enfoui.

Les services de l'État ont été mobilisés pour la coordination de l'instruction administrative du projet en 2020 : l'enquête publique s'est clôturée début 2021 pour une décision qui interviendra dans le courant de l'année 2021. Au plan financier, le coût total du projet est estimé à 110 M€ par EDF.



Le Préfet Didier Martin et les sous-préfets d'arrondissement ont tenu, courant du mois de septembre des réunions d'information des nouveaux élus, co-présidées par les procureurs territorialement compétents. Ces réunions ont permis de présenter aux maires nouvellement élus leurs attributions en tant qu'officiers de police judiciaire, agents de l'État et de l'état-civil.

Installation de la déclinaison départementale de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Mise en place au 1^{er} janvier 2020, l'ANCT assure un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs opérations. Au niveau local, l'ANCT est incarnée par le Préfet de département, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et les Sous-Préfets d'arrondissement.

Le comité local, installé le 20 novembre 2020, a engagé les travaux nécessaires à la définition de la feuille de route, qui déclinera les orientations nationales. Il identifie les ressources en ingénierie mobilisables localement et assure la coordination entre les différentes parties prenantes. Une information lui sera faite du bilan des actions menées sur le territoire départemental et des demandes d'accompagnement émanant des collectivités et des suites données. Dans le cadre du plan de Relance, de nombreux dispositifs à destination des collectivités sont portés par l'ANCT et mobilisent localement les services de l'État ; comme Action Cœur de Ville, ou Petites Villes de Demain.

7 nouveaux espaces labellisés France services

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

En 2020, 7 France services ont été labellisés dans le département : Riaillé, Derval, Nozay, Saint-Brévin-Paimboeuf, Saint-Lyphard, Pontchâteau-Saint Gildas des bois, Plessé. D'autres projets sont à l'étude pour des labellisations prévues en 2021 et 2022. La convention départementale a été signée le 4 février 2020.



Inauguration de l'espace France Services de Derval par le Secrétaire général-adjoint de la préfecture Baptiste Mandard, et le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, Pierre Chaleur.

24 communes de 14 intercommunalités du département labellisées Petites villes de demain

La liste des communes retenues dans le programme Petites villes de demain a été annoncée le 11 décembre dernier par Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En Loire-Atlantique, 24 communes sont retenues dans le cadre de cette programmation nationale et feront l'objet dès 2021 d'un accompagnement de l'État et des partenaires du programme, notamment en ingénierie, pour mener à bien leurs projets visant à développer leurs atouts et conforter leur rôle de polarité intermédiaire du territoire départemental. En parallèle, l'État et le Conseil départemental, dans le cadre de son propre appel à projets « Coeur de Bourg » conjugueront leurs efforts et coordonneront leurs actions en faveur des collectivités.



Le développement des énergies renouvelables

2020 a été l'année de l'aboutissement des autorisations nécessaires aux travaux d'extension du Port de la Turballe, retenu par EDF Energie comme base pour les activités d'exploitation et de maintenance du parc éolien de Saint-Nazaire. Les travaux ont pu être engagés, notamment les travaux de raccordement électrique de ce parc éolien qui prévoit une liaison souterraine à 225 000 Volts passant par Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Donges et Prinquiau.

Par ailleurs, le développement des projets éoliens terrestres se poursuit, particulièrement dans le nord-ouest du département avec une attention particulière portée à l'intégration paysagère de ces projets.



Pose du réseau électrique éolien de Saint-Nazaire sur la plage de la Courance.

L'amélioration de la qualité de l'eau

La qualité des masses d'eau n'est pas satisfaisante en Loire-Atlantique, deuxième département français par l'importance de ses zones humides. Conscient de l'enjeu, l'État est engagé dans une gouvernance partenariale avec la Région, le département de la Loire-Atlantique, et les autres collectivités et acteurs concernés. Le deuxième Comité départemental de l'eau, réuni le 10 juillet 2020, co-présidé par le Secrétaire général de la préfecture et le Président du Conseil départemental, a conforté la démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'améliorer le bon état de l'eau en Loire-Atlantique.

Les discussions ont permis de rassembler un consensus unanime des acteurs sur un constat, une méthode et des objectifs précis.

Cette stratégie de reconquête se décompose en 4 grandes thématiques, donnant chacune lieu à une réflexion au sein d'un groupe de travail spécifique :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Gestion qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Gestion quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Réflexion sur une stratégie d'aménagement

Par ailleurs, deux dérogations au respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau ont été délivrées, relative au captage de Massérac et de Nort-sur-Erdre. Elles engagent Atlantic' eau à élaborer un plan d'action curatif et préventif en lien avec les collectivités, les agriculteurs et autres acteurs économiques, afin d'améliorer la qualité de l'eau en amont.

La préservation de la biodiversité

En 2020, la Réserve naturelle nationale de Grand Lieu a fêté ses 40 ans. D'une surface de 2700 ha, la réserve est un site d'importance européenne pour la préservation des populations d'oiseaux et de poissons qu'elle accueille, ainsi que sa richesse botanique.

Des mesures de protection ont été également prises, démontrant ainsi la richesse du département sur ce point.



Déplacement ministériel de Jean Castex, Premier ministre, de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, et de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, le 18 juillet en soutien aux pompiers.

L'incendie de la Cathédrale de Nantes

Le samedi 18 juillet au matin, un incendie d'origine criminelle embrasait la Cathédrale de Nantes. Rapidement sur place, les agents de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont ainsi assisté les sapeurs-pompiers pour mettre en œuvre le Plan de sauvegarde de l'évacuation des biens culturels (PSBC), qui a notamment permis de sauver le Trésor. En revanche, l'orgue a été détruit et des vitraux datant de 1517, classés au titre des monuments historiques ont été soufflés par la force de l'incendie.

Après une première phase de mise en sécurisation, de consolidation ponctuelle et la pose de filets de façon à permettre le travail des enquêteurs, une expertise relative à la pollution au plomb a été commandée par la DRAC dont les résultats ont démontré une concentration de plomb au sol, sur les murs et sur les mobiliers au-dessus de la norme. Un protocole de dépollution a donc été mis en place pour assurer les travaux de déblaiement et de nettoyage, en amont des opérations d'évacuation des vestiges de l'orgue de tribune, des stalles et de la Cathédrale qui doivent débiter fin du premier semestre 2021.

L'État a d'ores et déjà mobilisé plus d'1M€ en 2020 pour engager les opérations de sauvetage et de restauration de la Cathédrale. En déplacement à Nantes le 26 février 2021, le Premier Ministre a également annoncé un nouveau soutien exceptionnel de 10 M€ pour la restauration de la Cathédrale.

L'expérimentation de la cité de l'emploi à Nantes

La Loire-Atlantique a été sélectionnée en février 2020 par le ministre chargé de la Ville au titre du dispositif Cités de l'Emploi. La cité de l'Emploi de Nantes, implantée dans le quartier de Bottière Pin Sec à Nantes, en accord avec la ville de Nantes, Nantes métropole et le département, vise à identifier et mettre en place des actions innovantes d'accompagnement répondant aux besoins des demandeurs d'emploi. L'expérimentation a été confiée à Pôle emploi. En 2021, ce dispositif sera plus largement déployé par l'ANCT.

L'intégration des réfugiés

L'État a mobilisé en 2020 1,4 M€ pour accompagner l'intégration des primo arrivants et des réfugiés à travers des actions de formation linguistique, d'accès au logement et à l'emploi. Dans le cadre du plan fluidité, il a expérimenté en 2020 un dispositif partenarial avec les collectivités, les bailleurs sociaux et les opérateurs associatifs afin de mettre en œuvre un plan de desserrement de la pression sur le logement sur le bassin nantais :

- participation au financement de la résidence Bellauxence à hauteur de 100 000 € pour héberger 20 familles en zone semi-rurale grâce à un pack « emploi-logement »
- participation au financement du centre Sourdille et du centre Moncey à hauteur de presque 500 000 € pour expérimenter des logements intercalaires à destination de 89 personnes.

2/ L'ACTION DE L'ÉTAT AU SERVICE DES USAGERS

Malgré la crise sanitaire, assurer la continuité du service public a été plus que jamais au cœur des préoccupations et de l'action des services de l'État en 2020.

Les agents du Centre d'Expertise et de Ressource des Titres (CERT), chargés de l'échange de permis de conduire internationaux, ont continué à exercer leurs missions en présentiel. Cela leur a permis de traiter plus de 110 000 dossiers dans l'année et d'échanger 85 000 permis de conduire. De la même manière, l'accueil des demandeurs d'asile a été assuré durant les deux périodes de confinement avec le maintien du délai de traitement national.



Afin d'améliorer la qualité du service et l'accessibilité à leurs droits des usagers, des procédures dématérialisées ont été mises en place : téléprocédures au CERT et au bureau du séjour ou encore lancement de la gestion électronique de dossier pour l'archivage des titres de séjour.

Durant l'année 2021, le déploiement de la dématérialisation des titres de séjour va se poursuivre. Par ailleurs, si l'année 2020 a été marquée par une baisse du nombre de demandes d'asile (-33 % par rapport à 2019 - fermeture des frontières), l'activité de la Direction des migrations et de l'intégration est restée identique, voire supérieure, en comparaison à l'année 2019, malgré deux mois de fermeture au public (hors asile) : 13 000 titres de séjour ont été délivrés dont 2 439 titres de séjour entre le 12 mai et le 30 juin, 1231 contentieux ont été traités (+26 % par rapport à 2019) et 2 150 dossiers de naturalisation ont été enregistrés (chiffre équivalent à 2019).

Plus globalement, une réflexion sur le réaménagement de l'accueil a été lancée en 2020, en lien avec les représentants des usagers. Les travaux ont été maintenus malgré le confinement afin que le nouvel aménagement soit opérationnel dès le mois de juin.



Le réaménagement de l'accueil.

Création d'un greffe départemental des associations

Un greffe départemental des associations loi 1901 a été créé le 16 novembre 2020 au sein de la sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis, avec le transfert de la gestion des associations de l'arrondissement de Nantes. C'est ainsi 3 697 dossiers qui ont été traités en 2020 dont 56 % de télédéclarations.

Soutien à la transformation de l'agriculture et à l'installation de jeunes

La Loire-Atlantique est le département de la région Pays de la Loire où l'on constate le plus de nouvelles installations de jeunes agriculteurs en 2020 (plus de 150).

Pour la campagne 2020, 3 967 demandes d'aides de soutien du marché, des prix et des revenus agricoles ont été sollicitées, soit une baisse inférieure à 2 % par rapport à 2019. Au 1^{er} novembre, 98,4 % de ces aides ont pu être versées, soit plus de 64 M€, dont un peu plus de 4,9 millions pour les primes animales et 2,4 millions pour l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

De plus, l'instruction des aides au titre en faveur du développement rural a débuté : on compte pour le département 774 demandes d'aides pour les mesures en faveur de l'agriculture biologique et 670 demandes d'aides pour les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC). Le paiement des campagnes précédentes des aides BIO et MAEC a été rattrapé en quasi-totalité, puisque plus de 99 % des dossiers sont maintenant liquidés. La Loire-Atlantique est aussi le département de la région avec le chiffre le plus important de conversions à l'agriculture biologique.

Aéroport de Nantes-Atlantique

En 2019, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a mené une concertation préalable qui a abouti à l'annonce, par le Ministre chargé des Transports, de 31 mesures visant à concilier les enjeux de protection des populations et de l'environnement et les enjeux de mobilité aérienne des habitants, des entreprises et des territoires du Grand Ouest. En 2020, la DGAC a entamé une procédure de mise en concurrence en vue de la désignation, fin 2021 ou début 2022, d'un nouveau concessionnaire chargé, notamment, de réaliser le projet de réaménagement de l'aéroport. Conformément à l'annonce du Premier ministre, un ensemble de mesures de protection des riverains contre les nuisances sonores a également été décidé.

Le comité de suivi des engagements de l'État réunissant l'ensemble des parties prenantes intéressées s'est tenu le 26 octobre 2020 : cet état d'avancement a été rendu public et publié sur les sites internet de l'État.

En parallèle, la construction de l'avenir du secteur de Notre-Dame-des-Landes se poursuit dans le cadre d'un dialogue constructif entre les acteurs concernés, au premier rang desquels le conseil départemental qui a souhaité redevenir propriétaire du foncier et impulser un projet de territoire conciliant agriculture et environnement. Un comité de pilotage coprésidé par le Préfet le président du Conseil départemental a eu lieu en octobre 2020.

3/ LA MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

La sécurité demeure parmi les premières attentes des citoyens vis-à-vis de l'État. Au sein du département, c'est la métropole nantaise qui concentre les principales problématiques de sécurité.

L'année 2020 se caractérise par une nette baisse du niveau de la délinquance (les atteintes aux biens sont en baisse de 18,2 % par rapport à 2019) et du nombre d'accidents (-28 % par rapport à 2019), de blessés et tués sur les routes (-21 % et -32 % respectivement). Ces chiffres sont cependant le fruit d'une année particulière, les deux périodes de confinement ayant entraîné une baisse de la plupart de ces indicateurs.

L'engagement des services de l'État pour garantir la sécurité des citoyens est resté en 2020 une priorité d'action, impliquant une forte activité des services de police et de gendarmerie.

Ainsi, en février 2020 un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) dédié spécifiquement à la délinquance en centre-ville de Nantes a été mis en place par le procureur de Nantes, regroupant le parquet, la direction départementale de la sécurité publique, la police aux frontières, la police judiciaire et la Ville de Nantes.

Face à de nombreux accidents en 2019, des opérations de sécurité nautique ont été menées pendant l'été. De plus, de nombreuses réunions de coordination et de concertation sur les thématiques de sécurité se sont tenues en 2020, rassemblant la préfecture de la Loire-Atlantique, les collectivités locales concernées et les forces de l'ordre.

On dénombre, en 2020, 92 réquisitions du concours de la force publique en 2020, concernant l'occupation de terrains privés par la constitution de squats, ou la présence de communautés roms ou de gens du voyage, après des ordonnances d'expulsion de l'autorité judiciaire.

De nombreux grands événements, grands rassemblements ou manifestations revendicatives (150 manifestations déclarées) ont également été gérés en 2020 par les services de l'État.

4/ LE DÉPLOIEMENT DE FRANCE RELANCE



Dès l'annonce du Plan de Relance de 100 milliards d'euros le 3 septembre 2020 par le Premier ministre, les services de l'État en Loire-Atlantique se sont fortement mobilisés pour soutenir les projets portés par les acteurs du territoire.

Afin d'assurer le déploiement du Plan de Relance, le Préfet a désigné Pascal Otheguy, Secrétaire Général de la préfecture, référent départemental France Relance et a installé dès le 27 novembre 2020 le comité départemental France Relance. Composé de 55 membres, ce comité se veut représentatif des acteurs économiques du département, et rassemble donc les élus, parlementaires, organisations syndicales, patronales et environnementales, acteurs incontournables d'une territorialisation effective du Plan de Relance. L'État s'appuie également sur des partenaires essentiels que sont les chambres consulaires, la Banque des Territoires et BPI France.

France Relance en Loire-Atlantique s'articule autour de trois priorités : l'écologie, la compétitivité des entreprises, et la cohésion sociale et territoriale.

En 2020, le département comptait d'ores et déjà de nombreux lauréats et bénéficiaires du Plan de Relance dans ses différentes thématiques :

- au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics ou privés ou d'aide à la conversion thermique, 4 projets de l'État pour ses propres sites ont été retenus dans le département en 2020. 51 collectivités maîtres d'ouvrage ont bénéficié d'une dotation de soutien à l'investissement relance dédiée à la relance en 2020 pour des projets de rénovation énergétique, pour un montant total de 8,7 M€. Au titre du dispositif MaPrimeRénov', 2900 dossiers ont été acceptés. 4900 dossiers de bonus écologiques et de primes à la conversion sont retenus.
- au titre du soutien économique, 18 entreprises ont été soutenues en 2020, pour un montant total de presque 20 M€ au titre de divers appels à projets : modernisation et diversification des filières aéronautique et automobile, territoires d'industrie, relocalisation de site ou encore dans le secteur médical.
- s'agissant des particuliers, 2900 dossiers ont été retenus au titre de MaPrimeRénov' et 4900 dossiers de bonus écologiques et de primes à la conversion. 4206 contrats d'apprentissage ont de plus été signés et soutenus grâce au versement d'une aide exceptionnelle.

Le déploiement du Plan de Relance a été l'occasion de veiller à décliner au plus près des territoires les dispositifs et d'accompagner les collectivités locales pour leur permettre de répondre aux appels à projets. Il a également permis à l'État de renforcer et de compléter ses partenariats avec des acteurs institutionnels, associatifs et économiques.

En parallèle de ce soutien financier sans précédent, l'État s'est également engagé dans une démarche de contractualisation avec les collectivités devant aboutir en 2021 à la conclusion de Contrats de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique (CRRTE), outils de déclinaison des politiques publiques permettant de répondre au mieux aux besoins des territoires.



Installation du comité département France Relance par Didier Martin, Préfet, Pascal Otheguy, secrétaire général et Nadine Chaïb, sous-préfète en charge de la politique de la Ville.

LE CORPS PRÉFECTORAL



DIDIER MARTIN
Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique



PASCAL OTHEGUY
Sous-préfet,
Secrétaire général de
la préfecture de
la Loire-Atlantique



FRANÇOIS DRAPE
Sous-préfet,
Directeur de cabinet du préfet
de la Loire-Atlantique



NADINE CHAÏB
Secrétaire générale adjointe de la préfecture
de la Loire-Atlantique, Sous-préfète chargée
de mission pour la politique de la ville,
l'insertion économique et sociale et
la politique d'intégration des réfugiés



MICHEL BERGUE
Sous-préfet de l'arrondissement
de Saint-Nazaire



PIERRE CHAULEUR
Sous-préfet de l'arrondissement
de Châteaubriant-Ancenis

LES DIRECTEURS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ET UNITÉS TERRITORIALES



VERONIQUE PY
Directrice régionale des finances
publiques (DRFIP) des Pays de
la Loire et du département
de Loire-Atlantique



PHILIPPE CARRIÈRE
Directeur académique des
services de l'Éducation nationale
(DASEN) de Loire-Atlantique



BLANDINE GRIMALDI
Directrice départementale
déléguee de la Loire-Atlantique
auprès de la direction régionale et
départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale des
Pays de la Loire



GUILLAUME CHENUT
Directeur départemental
de la protection des populations
(DDPP) de Loire-Atlantique



**THIERRY
LATAPIE-BAYROO**
Directeur départemental des
territoires et de la mer (DDTM)
de Loire-Atlantique



**CHRISTOPHE
HENNEBELLE**
Responsable de l'unité
départementale de la direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement (UD DREAL)
de Loire-Atlantique



LOUIS MAZARI
Responsable de l'unité
départementale de la direction
régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi (UD
DIRECCTE) de Loire-Atlantique



DOMINIQUE BERNARD
Chef de service territorial
de l'architecture et du patrimoine
de Loire-Atlantique



PATRICIA SALOMON
Déléguee territoriale de l'agence
régionale de santé (ARS)
en Loire-Atlantique



EVELYNE PINTHIER
Directrice de l'office national
des anciens combattants et
des victimes de guerre
(ONAC-VG)

LES FORCES DE L'ORDRE ET DE SECOURS



ROLLAND ZAMORA
Commandant de groupement
de gendarmerie de Loire-Atlantique



BENOÎT DESFERET
Directeur départemental de la sécurité
publique (DDSP) de la Loire-Atlantique



PATRICE TASSET
Directeur départemental de la police aux
frontières (PAF) de Loire-Atlantique



LAURENT FERLAY
Directeur départemental d'incendie et de secours
(SDIS) de Loire-Atlantique, service présidé par le
président du Conseil départemental

01 L'ÉTAT PLEINEMENT MOBILISÉ POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

La gestion opérationnelle de la crise sanitaire



100 sites de dépistage*

2,7 M de masques distribués*

* chiffres ARS (nombre de patients en réanimation et nombre de patients accueillis)



CONTRÔLES COVID : Contrôles DDPP : **846** contrôles effectués

COMMUNICATION DE CRISE :

48 communiqués de presse

Activation de la CIP : **500** appels reçus entre le 30 octobre et le 25 novembre

172 tweets | **138** posts Facebook

Une activité réglementaire soutenue afin de prendre les mesures s'imposant face à l'épidémie

320 arrêtés pris | **1500** déclarations de rassemblements sur la voie publique

Les mesures d'urgence de soutien aux entreprises en difficulté et aux collectivités territoriales



Chômage partiel **621 M€** versés en 2020

Report de charges sociales : **411 M€** de cotisations reportées



Fonds de solidarité : **222,65 M€** versés depuis mars au bénéfice de **36 809** entreprises du département, essentiellement dans le secteur de l'hébergement et de la restauration



Report d'échéances fiscales : **59,416 M€**



Prêt garanti par l'État : **10 746** dossiers garantis pour un montant de **1 992,32 M€**

La protection des citoyens



Violences intrafamiliales : **+7,88 %** en 2020



883 femmes écoutées et orientées pendant les périodes de confinement

37 334 € de subventions à destination des associations soutenant les femmes victimes de violences



732 places d'hébergement d'urgence

1 M€ octroyé pour le financement du plan d'urgence relatif à l'aide alimentaire

02 L'ÉTAT RESILIENT DANS LA CONDUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

Un engagement fort auprès des territoires



Elections municipales : **8 397** candidats déclarés



362 660 masques et visières ainsi que **1540** litres de gel hydroalcoolique distribués

Nombre de projets soutenus : **229**

Montant total de l'investissement public : **227 M€**

Pacte de Cordemais : **6,7 M€** (2,2 M€ DSIL/4,5 M€ Fonds charbon)

7 espaces France services labellisés

Montant total des subventions attribuées : **38,2 M€**

• DETR : **10,5 M€** • DSID : **2,3 M€**
• DSIL : **16,7 M€** • DSIL Relance : **8,7 M€**

24 communes labellisées Petites villes de demain Aménagement de la gare de Nantes. Coût total du projet (cœur de gare + pôle d'échange) : **132,5 M€**

4,47 M€ au titre de la Politique de la Ville

Cathédrale **11 M€** pour les travaux liés à l'incendie

L'action de l'État au service des usagers

CERT **100 000** dossiers traités, **1100** mémoires contentieux rédigés

La mobilisation des services de l'État pour garantir la sécurité des citoyens

Baisse du niveau de la délinquance : les atteintes aux biens sont en baisse de **18,2 %** par rapport à 2019

Baisse du nombre d'accident (**-28 %** par rapport à 2019) et de blessés et tués sur les routes (**-21 %** et **-32 %** respectivement). **92** réquisitions du concours de la force publique en 2020



Le déploiement de France Relance

VOLET ÉCOLOGIE

33 M€ mobilisés pour une centaine de projets de rénovation des bâtiments de l'État

4 965 dossiers de prime à la conversion et de bonus écologique accordés

2 952 dossiers Ma Prime Rénov (8M€ d'aides de l'État) pour réaliser

25,8 M€ de travaux

2 M€ d'aide au titre de la décarbonation et des investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées

VOLET COMPÉTITIVITÉ

32 entreprises du département ont bénéficié de **30,67 M€** de subvention au titre du dispositif Territoires d'industrie, la modernisation de la filière automobile et aéronautique et l'appel à projet relocalisation préservation du patrimoine culturel : **900 000 €**

VOLET COHÉSION

France Relance c'est donner des perspectives aux jeunes de Loire Atlantique avec le plan « 1 jeune, 1 solution » et notamment

6 363 primes à l'embauche financées par France Relance

4 206 contrats d'apprentissage aidés par France Relance

142 jeunes entrés en CIE et PEC

C'est également **1 360** jeunes entrés en service civique et **1 257** bénéficiaires de l'allocation garantie jeune



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2020

Rapport d'activité des services de l'État en Loire-Atlantique

Directeur de la publication :

Didier Martin, Préfet de la Région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

Rédaction :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Crédits photographiques :

Préfecture de la Loire-Atlantique
Shutterstock

www.loire-atlantique.gouv.fr

 Préfet des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

 @prefet44